

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**PARTIE OFFICIELLE**

Par Ordonnance du 22 avril 1906, sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles, à l'occasion de la XIII<sup>e</sup> session du Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques, tenue dans la Principauté :

**Grands Officiers :** MM. Charles Bayet, Directeur de l'Enseignement Supérieur au Ministère de l'Instruction publique de la République Française, délégué de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique au Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques ;

Albert Gaudry, de l'Institut de France, Président d'honneur du Congrès ;

Louis Pigorini, Professeur à l'Université et Directeur du Musée préhistorique et ethnographique de Rome, Vice-Président du Congrès.

**Commandeur :** M. Ernest Hamy, de l'Institut de France, Professeur d'Anthropologie au Muséum de Paris, Président du Congrès.

**Officiers :** MM. Louis Méjean, Chef de Cabinet du Ministre de l'Instruction publique de la République Française, délégué de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique au Congrès ;

Marcellin Boule, Professeur de Paléontologie au Muséum de Paris, Vice-Président du Congrès ;

Sir John Evans, Membre de la Société Royale de Londres, Vice-Président d'honneur du Congrès.

**Chevaliers :** MM. Emile Cartailhac, Correspondant de l'Institut de France, Vice-Président d'honneur du Congrès ;

le Docteur René Verneau, Assistant d'Anthropologie au Muséum et Professeur à l'École d'Anthropologie de Paris, Secrétaire Général du Congrès ;

le Chanoine Léonce de Villeneuve, Directeur du Musée d'Anthropologie de Monaco, Vice-Président du Congrès.

Par Ordonnance du 24 du même mois, M. le Comte Henri de Maleville, Secrétaire Général du Gouvernement, est nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

M. Louis-Thomas Toms, Directeur de la Sûreté publique, est, par Ordonnance du 25 avril 1906, autorisé à accepter et à porter la Croix de Chevalier de 1<sup>re</sup> classe de l'Ordre de Vasa, qui lui a été conférée par S. M. le Roi de Suède.

Par Ordonnance du 28 du même mois, M. Edmond-Désiré Savard, Licencié en Droit, ancien Magistrat, est nommé Juge au Tribunal Supérieur, en remplacement de M. Jean-Baptiste Mareschal, décédé.

**Fondation d'un Institut Océanographique**

A PARIS

Par S. A. S. LE PRINCE ALBERT

S. A. S. le Prince Albert a adressé à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique de France la lettre suivante :

Monsieur le Ministre,

Ayant consacré ma vie à l'étude des sciences océanographiques, j'ai reconnu l'importance de leur action sur plusieurs branches de l'activité humaine, et je me suis efforcé de leur obtenir la place qui leur appartient dans la sollicitude des gouvernements, comme dans les préoccupations des savants.

Plusieurs Etats ont déjà lancé vers toutes les mers du globe des croisières scientifiques, et constitué à l'Océanographie une base solide pour son développement; mais la France, malgré l'intérêt spécial que présente pour elle la science de la mer, ne l'a pas traitée avec la même libéralité que d'autres branches de la Science. Cependant, je faisais faire à Paris, depuis quelques années, des conférences suivies par un auditoire chaque fois plus nombreux et plus attentif, tandis que les pouvoirs publics, en la personne de Monsieur le Président Loubet et des membres du Gouvernement, leur témoignaient, en y assistant, un intérêt certain.

Alors, j'ai voulu combler une lacune en créant moi-même et en établissant à Paris un centre d'études océanographiques étroitement relié avec les laboratoires et collections du Musée Océanographique de Monaco, où j'ai réuni depuis vingt ans les résultats de mes travaux personnels et ceux des éminents collaborateurs qui me sont venus de tous les pays d'Europe.

Informé par des amis de l'Université qu'un projet d'agrandissement nécessaire à la prospérité de ce corps illustre éprouvait des difficultés et des retards dans sa réalisation, j'ai pensé que le rapprochement des deux combinaisons profiterait à chacune d'elles, et j'ai offert à Monsieur le Vice-Recteur ma collaboration dans ce sens. Il m'a été possible ensuite d'apporter ma part dans la constitution du capital nécessaire pour l'acquisition du domaine dont la Sorbonne avait besoin, et en retour, l'Université m'a cédé un terrain faisant partie de ce nouveau groupe et sur lequel j'élèverai l'Institut Océanographique dont je vous communique aujourd'hui les Statuts.

C'est pour moi un grand plaisir de reconnaître ainsi l'hospitalité que Paris et la France accordent à tous les travailleurs de la pensée; j'ajoute que je ne limite pas à l'immeuble qui sera construit à Paris le patrimoine du nouvel Institut: le Musée Océanographique de Monaco, ses laboratoires, ses collections, ses aquariums et ses dépendances sont dès à présent la propriété de l'Institut Océanographique, auquel j'ai donné, pour son fonctionnement, un capital de quatre millions.

Désireux que cette institution me survive dans les conditions qui m'ont paru de nature à assurer les services que j'en attends pour le progrès de la science, je prie le Gouvernement français de la

reconnaître d'utilité publique et d'en approuver les statuts.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Signé : ALBERT, Prince de Monaco.

Palais de Monaco, le 25 avril 1906.

La lettre de S. A. S. le Prince de Monaco a été remise au Ministre par les Administrateurs du nouvel Institut, M. Casimir-Périer, ancien Président de la République; M. le docteur Regnard, directeur de l'Institut National agronomique, membre de l'Académie de Médecine; MM. Cailletet et Becquerel, membres de l'Académie des Sciences; M. Georges Kohn, banquier, et M. Louis Mayer, Conseiller privé du Prince, auxquels s'était joint M. Liard, Vice-Recteur de l'Université de Paris.

Ces Messieurs ont soumis également au Ministre les statuts de l'Institution créée par le Prince de Monaco. Aux termes de ces statuts la direction scientifique de l'Institut appartient à un Comité de perfectionnement international composé de savants du monde entier les plus qualifiés par leurs travaux dans les différentes branches de l'océanographie.

M. Briand s'est montré très intéressé par la communication qui lui a été faite. Il a chargé M. Casimir-Périer et ses collègues de transmettre au Prince de Monaco les remerciements du Gouvernement de la République pour cette magnifique libéralité, — une des plus considérables, puisqu'elle dépasse dix millions — qui en Europe aient été faites à la science.

Les Monégasques apprendront avec une très légitime fierté que désormais leur pavillon flottera sur un nouveau palais de la Science, au centre même de l'Université de Paris.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

**Echos et Nouvelles**

DE LA PRINCIPAUTÉ

M. le comte Henri de Maleville, secrétaire général du Gouvernement, est parti vendredi dernier pour Milan, délégué par S. A. S. le Prince pour aller représenter la Principauté à la cérémonie de l'inauguration officielle de l'Exposition internationale de Milan.

Conformément à l'Ordonnance Souveraine du 20 février 1903, l'Institut international de la Paix, dans sa séance du 17 courant, a procédé au renouvellement de son bureau.

Ont été élus pour une période de trois ans à dater du 1<sup>er</sup> avril 1906 :

Président honoraire : M. G. Moch.

Président : M. le chanoine L. Pichot.

Vice-Président : M. de Monicault.

Secrétaire général et Trésorier : M. Izard.

Dans la même séance, l'Institut a procédé à la nomination de nouveaux membres.

Ont été élus :

S. A. le Prince Riza Mirza Khan, ambassadeur de Perse à Constantinople, généralissime de l'armée persane, premier délégué de la Perse à la Conférence de La Haye ;

M. le sénateur Brusa, ancien président de l'Institut de Droit International, professeur à l'Université de Turin.

Dans sa séance antérieure, M. Léger, ingénieur-conseil de S. A. S. le Prince, a également été élu membre de l'Institut international de la Paix.

S. A. S. le Prince, par décision Souveraine, en date du 24 courant, a daigné approuver l'ensemble de ces élections.

Le Consulat de France nous communique l'avis suivant :

« A dater du 1<sup>er</sup> mai et pendant la saison d'été, les bureaux de la Chancellerie du Consulat de France ne seront plus ouverts l'après-midi, mais seulement le matin de 10 heures à midi. »

A l'issue de leur XIII<sup>e</sup> session tenue au Musée Océanographique de Monaco, les membres du Congrès d'Anthropologie et d'Archéologie sont allés, au nombre de 120 environ, faire une très belle excursion aux monuments et ruines préhistoriques de la région de Grasse. Cette excursion, organisée et dirigée par M. le docteur Paul Goby, a vivement intéressé tous ceux qui y ont pris part. Au déjeuner en plein air qui a été servi mardi dernier, après la visite des dolmens situés près du Brusquet, M. le professeur Cartailhac, M. Waldemar Schmidt et M. Pigorini ont successivement pris la parole : après avoir de nouveau parlé du grand succès que ce dernier Congrès a dû à la généreuse hospitalité que lui a accordé S. A. S. le Prince de Monaco, les orateurs ont félicité M. Paul Goby, promoteur de l'excursion, et ont ensuite donné rendez-vous à tous leurs collègues pour assister à la prochaine session qui aura lieu en avril 1907 à Dublin.

La journée s'est terminée en visites aux monuments archéologiques des environs de Saint-Vallier, d'où les congressistes sont revenus à Grasse et en sont repartis dans la soirée, soit pour revenir coucher à Nice et à Monaco, soit pour rentrer directement à Paris par l'express de nuit.

Dans la grande salle qui, au Musée Océanographique, avait été affectée au Congrès d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques, le *Groupe d'Etudes*, de Monaco, s'est réuni, avec l'agrément de S. A. S. le Prince, pour assister, jeudi dernier, à 8 heures et demie du soir, à une conférence faite par M. l'ingénieur Léger. Cette conférence a été des plus attrayantes et des plus instructives pour les jeunes gens de l'Association auxquels s'étaient joints nombre de fonctionnaires et notabilités monégasques. Le savant conférencier, après avoir fait l'historique de la question de la direction des ballons et rendu hommage aux travaux et expériences des Renard, Santos-Dumont, Zeppelin et Lebaudy, a abordé le problème des aéroplanes et des divers autres systèmes ayant pour but de s'élever et se diriger en l'air sans le secours de ballons. Il a terminé cette causerie très documentée en fournissant de fort intéressants renseignements sur l'hélicoptère, actuellement en construction, dont il est l'inventeur.

Les explications de M. l'ingénieur Léger et les belles projections qui les ont rendues plus claires et plus attrayantes, lui ont valu les chaleureux applaudissements de tout son auditoire.

La Société de bienfaisance de Saint-Vincent-de-Paul vient d'organiser l'*Œuvre du Vestiaire*

destinée à recueillir, des personnes et plus particulièrement des hôteliers de la Principauté qui voudront bien les lui faire parvenir, tous les effets de vêtement, de lingerie et de chaussure qui après une mise en état seront ensuite donnés aux pauvres, aux vieillards surtout.

Les effets de toute nature seront reçus avec reconnaissance au siège de la Société, 10, rue des Briques, à Monaco-Ville, tous les vendredis, de 5 à 6 heures, et les dimanches, de 1 à 2 heures du soir.

La série des grandes auditions musicales de Monte Carlo se poursuit brillamment et il faut savoir gré à M. Léon Jehin, notre éminent chef d'orchestre, de la variété des programmes et du choix des virtuoses qu'il nous fait entendre chaque semaine.

Jeudi dernier, au vingt-troisième Concert classique de la saison, les dilettanti ont particulièrement goûté et applaudi les *Préludes symphoniques* que le distingué compositeur bien connu ici, M. Noël Desjoux, a tiré de la *Princesse aux Abeilles*, drame lyrique de M. Joachim Gasquet. Très descriptive et très colorée, cette œuvre musicale, merveilleusement exécutée par l'orchestre de Monte Carlo, a ravi l'assistance qui a fait fête au compositeur et à ses dignes interprètes.

Au Concert Moderne d'avant-hier dimanche, le succès ne fut pas moindre pour les artistes de M. Jehin. Ce concert fut rehaussé par le concours de M<sup>me</sup> Charlotte Lormont, une délicieuse cantatrice qui, dans un air de la *Flûte enchantée* de Mozart et divers autres morceaux fort bien choisis, fit valoir admirablement la richesse de son organe de soprano et l'excellence de sa méthode. D'autre part, on applaudit aussi avec un véritable enthousiasme un talentueux pianiste, M. Edouard Bernard, qui, avec autant d'éclat que de sentiment, se révéla virtuose accompli dans sa magistrale exécution d'un *Concerto* de Schumann, suivi de l'interprétation brillante de deux pages de Liszt et d'une *Etude* de Chopin.

Dans ses audiences des 24 et 26 avril 1906, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Létard, Antoine, né à Louviers (Eure) le 17 juin 1857, journalier, sans domicile fixe, quinze jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Perrin, Jacques, né à Zillisheim (Alsace) le 1<sup>er</sup> mai 1850, chanteur ambulant, sans domicile fixe, dix jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Haeger, Antoine, né à Erzdorf (Prusse Rhénane) le 23 mars 1881, jardinier, sans domicile fixe, six jours de prison, pour mendicité ;

Oberto, Jean, né à Narzole (Italie) le 13 juin 1862, négociant, demeurant à Monaco, 16 francs d'amende, pour exercice d'un commerce sans autorisation, et un franc d'amende pour usage de mesures non poinçonnées ;

White, John Wilson, né à Saint-Louis (Etats-Unis d'Amérique) le 4 octobre 1875, mécanicien, demeurant à Londres (Angleterre), 100 francs d'amende (par défaut), pour infraction aux ordonnances sur les voitures automobiles.

Jeudi 3 mai 1906, à 2 heures et demie

## 24<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE  
sous la direction de M. Léon JEHIN

*Fête Académique*, ouverture ..... Brahms.  
*Symphonie pathétique* (n<sup>o</sup> 6) ..... Tchaikowsky.  
*Eté Pastoral*, suite d'orchestre ..... Pierre Kunc.  
Impressions du Languedoc.  
*Prélude à « l'Après-midi d'un Faune »*. Debussy.  
(Eglogue de Stéphane MALLARMÉ).  
*Rapsodie Hongroise* (n<sup>o</sup> 3) ..... Liszt.

## PRINCIPAUTÉ DE MONACO

### MESURES CONCERNANT LES CHIENS

#### ARRÊTÉ

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur ;

Vu l'Ordonnance en date du 6 juin 1867 sur la Police générale ;

Considérant que la sécurité publique exige qu'il soit pris des mesures de nature à préserver la population de graves accidents causés par les chiens errants et autres.

#### Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — Il est défendu de laisser circuler sur la voie publique, les chiens sans être munis d'un collier, soit en métal, soit en cuir, garni d'une plaque de métal indiquant le nom et la demeure du propriétaire.

ART. 2. — A dater du 1<sup>er</sup> mai jusqu'au 30 septembre de chaque année, les chiens devront être en outre muselés ou tenus en laisse.

Les chiens trouvés sur la voie publique n'ayant ni collier, ni muselière, seront saisis et mis en fourrière, conformément aux prescriptions de l'article premier de l'Arrêté de S. Exc. le Gouverneur Général en date du 30 juillet 1891.

ART. 3. — Dans les magasins et autres endroits ouverts au public, les chiens doivent toujours être tenus à l'attache ou muselés.

ART. 4. — Lorsqu'un chien sera soupçonné d'être atteint d'hydrophobie ou qu'il aura été mordu par un autre chien qu'on soupçonnera atteint de cette maladie, le propriétaire devra l'abattre ou du moins le séquestrer immédiatement et prévenir aussitôt la Police, qui aura le droit de prescrire toutes les mesures jugées nécessaires, même de faire abattre l'animal.

ART. 5. — Tout chien trouvé sur la voie publique et soupçonné d'être atteint de rage, pourra être détruit immédiatement.

ART. 6. — Les contraventions seront constatées et poursuivies conformément à l'Ordonnance sur la Police générale en date du 6 juin 1867.

ART. 7. — Le Directeur de la Sûreté publique et le Commandant des Carabiniers, ainsi que les fonctionnaires, agents et militaires sous leurs ordres, seront chargés de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, le 30 avril 1906.

Vu et approuvé :

Monaco, le 30 avril 1906.

Le Gouverneur Général,

O. RITT.

Le Maire,

C<sup>te</sup> F. GASTALDI.

## SUR LE LITTORAL

De Nice :

M. Alexis Lafon du Cluzeau, avocat général près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, vient d'être nommé procureur de la République à Nice, en remplacement de M. Bourdon qui a été récemment nommé directeur du cabinet du Ministre de la Justice.

M. Laugier, substitut à Nice, est nommé juge en remplacement de M. Thibaut, admis à la retraite.

\* \*

Les travaux de réfection de la Préfecture de Nice sont très activement poussés. Dans l'aile droite va être créée une grande galerie sur laquelle donneront les trois salons actuellement existants.

M. Dujardin-Beaumetz, prenant pour le chef-lieu du département des Alpes-Maritimes une mesure exceptionnelle, a commandé, aux frais de l'Etat, la décoration de cette galerie au maître Jules Chéret. Le grand artiste, qui est un admirateur passionné de notre région, a accepté et on a pu déjà voir de délicieuses études entreprises, sans délai, par lui. M. le Sous-Secrétaire d'Etat a, en outre, envoyé pour orner la galerie, dix grands vases de porcelaine et de nombreuses statuettes en biscuit de Sèvres.

\* \*

Une importante réunion des principaux clubs et sociétés sportives de la région du Sud a eu lieu au Club

Nautique de Nice, à l'effet de s'entendre sur l'opportunité de dresser un calendrier des fêtes de la prochaine saison. Etaient représentés : l'Automobile Club de Nice, l'International Sporting Club de Monaco, la Société des Régates de Monaco, le Club Nautique. Les comités des Fêtes de Nice, de Menton, de Beaulieu, l'Automobile Club du Var, la Société Nautique de Marseille, la Société des Régates Cannoises avaient envoyé leurs desiderata.

Un projet a été élaboré comportant les dates suivantes :

Mars 1907. — Du 3 au 9, régates de la Société des Régates Cannoises; du 10 au 16, régates de l'Union des Yachtsmen de Cannes; 17, 18, 19, régates de Menton; du 20 au 27, fêtes de l'Automobile Club de Nice et Semaine de Nice.

Avril. — 1<sup>er</sup>, régates à l'Aviron; du 3 au 14, meeting de Monaco; 14 et 15, régates de Beaulieu; 16 au 25, régates de Nice; ensuite, régates de Toulon, Marseille et les fêtes de l'Automobile Club du Var.

De Marseille :

L'ouverture du Grand Palais de l'Exportation à l'Exposition Coloniale de Marseille a eu lieu jeudi après-midi en présence d'une affluence considérable d'invités. M. Estrine, président de la Commission des produits, a prononcé un discours dans lequel il a fait l'histoire concise de cette partie si importante de l'Exposition et comment les groupements locaux favorisèrent sa formation; il a terminé en se félicitant à juste titre du magnifique succès de la section commerciale et industrielle. En effet, la visite générale qui a suivi immédiatement la cérémonie d'ouverture a permis de constater combien est grand le nombre des exposants qui se présentent dans l'immense hall et les galeries.

La variété des produits, l'intérêt que présentent les pavillons et les vitrines de toutes les expositions particulières et collectives, des compagnies de navigation, des industriels, des associations commerciales, retiendront longuement l'attention de tous. Cette belle manifestation est incontestablement une éloquente preuve de l'activité marseillaise, de l'essor commercial et industriel de la France entière dans le domaine de l'exportation unie étroitement à la prospérité coloniale.

## Lettre de Paris

Paris, 30 Avril 1906.

Les tristesses et les inquiétudes de l'heure présente ne semblent pas influencer beaucoup sur la vie ordinaire des véritables parisiens, et le mouvement artistique n'a jamais été plus important que ces jours derniers, en dépit des récentes catastrophes et des menaces de grève générale. Suivons donc l'exemple que nous donnent les dilettantes, et sans nous soucier outre mesure de ce que nous réservent le premier mai et les élections de dimanche prochain, tâchons de nous distraire aux belles manifestations d'art qui nous sont offertes en ce moment.

L'Odéon vient de créer et continue à jouer avec succès la *Vieillesse de Don Juan*, que le célèbre tragédien Mounet-Sully a écrite en collaboration avec M. Pierre Barbier.

L'histoire de cette pièce est assez curieuse et mérite d'être contée :

Un matin, Mounet-Sully déjeunait à Aulnay-les-Bondy, hôte de M. Pierre Barbier, fils du librettiste de *Faust* et de *Mignon*, et auteur lui-même d'une *Vincenette*, depuis longtemps au répertoire de la Comédie-Française. En causant, l'artiste avoua qu'il avait voulu être dramaturge ou dramatisant :

— Je ne suis entré au Conservatoire que parce que j'avais la conviction absolue que savoir jouer était indispensable pour un écrivain de théâtre; je croyais utile, nécessaire de me rendre compte de ce qu'un comédien peut faire d'une phrase écrite, de l'expression qu'il peut lui communiquer, de la portée qu'elle peut avoir sur les spectateurs. Je n'ai pas mis en pratique cette théorie, étant resté acteur.

Et l'auteur Mounet-Sully, pressé par M. Pierre Barbier, dit des scénarios, parmi lesquels celui qui est devenu la *Vieillesse de Don Juan*.

— Faisons cette pièce ensemble, dit Barbier.

— Volontiers, dit Mounet-Sully, mais vous l'écrirez.

Terminée, la *Vieillesse de Don Juan* fut soumise à M. Jules Claretie, que M. Mounet-Sully a souvent l'occa-

sion de rencontrer. L'administrateur général reçut l'auteur débutant de charmante façon, mais non sa pièce. Un jour, en regagnant son domicile de la rue Gay-Lussac, le blackboulé de chez Molière entra, en passant, à l'Odéon, où M. Ginisty reçut de façon parfaite « l'ours et celui qui le montrait », pour parler le langage de Caliban.

— Je vous jouerai la saison prochaine, au moment où vous le jugerez le plus propice, mais à la condition de vous avoir comme principal interprète.

Telle fut la déclaration directoriale.

Accompagné de son ami, le sénateur Maurice Faure, M. Mounet-Sully s'en vint conter la chose à M. Bienvenu-Martin, ministre de l'instruction publique, qui déclara ne voir aucun inconvénient à ce que, comme Got, autrefois, le doyen des sociétaires passât les ponts et donnât des représentations de sa pièce sur la scène odéonienne. M. Claretie n'y trouvait, pour sa part, rien à objecter. Mais qu'en pensait le Comité de la Comédie-Française? Le Comité, consulté, refusa à son doyen de ratifier la faveur ministérielle en ce qui concernait la *Vieillesse de Don Juan*.

Enfin, tout s'arrangea, et Mounet a pu se faire applaudir, et comme auteur, et comme interprète.

Voici, résumé en quelques mots, quel est le sujet de la pièce :

Don Juan, vieilli, mais remis d'une blessure, est recueilli par des parents de province qui le soignent affectueusement. En dépit de ses cheveux blancs, il reste l'enjôleur malgré lui qu'il fut toujours. La fille de ses hôtes, Inès, s'éprend de lui, malgré ses fiançailles récentes avec un jeune et brillant cavalier. Mais Don Juan s'est assagi. Il renonce à faire une nouvelle victime. Provoqué par Fabien, le fiancé d'Inès, il le désarme et lui donne la jeune fille. Puis il s'empoisonne, craignant de faire du mal encore s'il vivait plus longtemps.

M. Ginisty, l'habile directeur que l'on sait, a monté très luxueusement cette pièce, selon sa coutume. Aux côtés de M. Mounet-Sully qui prête sa grande autorité au rôle écrasant de Don Juan, on a vu et applaudi avec plaisir l'élite de la troupe de l'Odéon.

\* \*

La critique musicale a été d'autre part à peu près unanime à proclamer le succès et la valeur du nouvel ouvrage lyrique que M. I. de Camondo vient de faire représenter à grand frais sur la scène du Nouveau-Théâtre. Le distingué compositeur a affirmé dans cette partition un talent qui ne manque ni de logique ni d'audace, puisqu'il trouve moyen de concilier l'expression à la fois mélodique et réaliste de l'école italienne avec la richesse polyphonique de la musique la plus avancée. M. de Camondo s'est attaché en écrivant le *Clown* à l'application de cette formule complexe; il y a déployé une volonté et une maîtrise remarquables; il y a mis un charme extrême.

Et bien que tout ait été dit depuis quelques jours, semble-t-il, sur cet ouvrage, sincère et coloré, qu'il me soit permis d'ajouter que dans l'accueil si chaleureux et si mérité qu'il a reçu, il y a aussi, j'en suis certain, une part de sympathie instinctive — j'allais ajouter de reconnaissance — pour l'auteur qui, dédaigneux des moyens de succès faciles que lui assuraient sa haute situation sociale, a préféré, crânement, simplement combattre dans le rang et ne fournir aux suffrages du public qu'un seul argument — le meilleur : son très réel et très vigoureux talent.

Le livret du *Clown* est l'œuvre de M. Victor Capoul, qui célèbre jadis comme ténor exquis, est devenu le plus précieux collaborateur de M. Gailhard à la direction de l'Opéra. Cet artiste parfait vient de prouver qu'il était à ses heures un littérateur délicat, car son livret n'a pas été un des moindres attraits de la première représentation du *Clown*.

L'action du drame se déroule dans le pittoresque décor de la foire de Neuilly. C'est l'histoire des amours d'un pauvre clown qui est follement épris de sa camarade d'enfance, la belle Zéphyrine. Celle-ci qui est la maîtresse de M. Auguste, le bouffon de la troupe, rêve de la grande vie de Paris et ne songe qu'au moyen de pouvoir quitter le modeste cirque forain où elle a grandi et où elle ne peut satisfaire ses appétits de luxe. Au deuxième acte, Zéphyrine se dispute avec le clown qui l'obsède de ses protestations d'amour; puis, comme au fond elle est bonne fille et qu'elle le sait sincère et malheureux, elle se réconcilie avec lui et lui accorde un baiser. Le jaloux et sinistre Auguste qui les surprend en train de s'embrasser, jure de se venger et pour cela il coupe à moitié la corde du trapèze sur lequel le pauvre amoureux va travailler. L'accident ainsi préparé se produit et le clown meurt dans les bras de Zéphyrine.

Cette aventure très poignante a fourni un excellent thème à M. I. de Camondo. Elle a été d'ailleurs mise remarquablement en scène par l'habile régisseur qu'est

M. Chalmin, bien connu à Monte Carlo. C'est d'ailleurs dans la troupe lyrique de la dernière saison de l'Opéra de Monte Carlo, que les deux auteurs ont choisi leurs premiers interprètes, M<sup>lle</sup> Farrar, M. Renaud et M. Rousselière, trio incomparable renforcé des artistes également célèbres que sont M. Delmas, M<sup>lle</sup> Margyl et M<sup>lle</sup> Mérentié. De fort jolis décors signés Jusseume ont délicieusement complété le charme de cette création sensationnelle au double point de vue artistique et mondain.

L. S.

## BULLETIN DE L'ARBITRAGE ET DE LA PAIX

**M<sup>me</sup> de Suttner à l'Institut Nobel.** — M<sup>me</sup> la baronne Bertha de Suttner vient de faire à Kristiania la conférence que doit, suivant les statuts de l'Institut Nobel, prononcer tout lauréat du prix de la paix.

M. Bjørnstjerne Bjørnson a présenté la conférencière au public qui était très nombreux et où on remarquait la présence de S. M. le roi Haakon. L'auteur d'*A bas les armes* a ensuite tracé les étapes du mouvement pacifique et exprimé sa confiance en la raréfaction des guerres.

Après la conférence, un banquet a été offert à M<sup>me</sup> de Suttner. Des discours ont été prononcés par M. John Lund (en mémoire de Nobel), par M. Lœvland, ministre des Affaires étrangères, par M. Günther, ministre de Suède à Kristiania (en faveur de bons rapports entre la Suède et la Norvège) et par M. Michelsen, président du Conseil.

En quittant la Norvège, M<sup>me</sup> de Suttner fera une tournée de conférences en Suède et en Danemark.

**L'Ecole de la Paix.** — *L'Ecole de la Paix* (Association nationale de la jeunesse pacifique de France) qui vient d'être inaugurée à Paris sous la présidence d'honneur de M. Frédéric Passy et la présidence effective de M. Charles Richet, donnera pendant les mois d'avril, mai et juin, les mardis soirs, à 8 heures et demie, à la mairie du IV<sup>e</sup>, place Baudoyer, une série de conférences, où parleront MM. Gustave Belot, Emile Durkheim, L. Gallouédec, Jacques Bonzon, Leclerc de Puligny, Emile Arnauld, Izoulet, etc.

## MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

**La Science et les cataclysmes.** — Une série effroyable de cataclysmes de toutes natures est venue affliger l'humanité des Deux Mondes pendant les premiers mois de cette nouvelle année. Certes on est tenté de conclure à l'impuissance de la science devant les forces déchainées de la nature. Et pourtant, sans se laisser aller à des espérances immodérées, il ne faut pas en venir à ce découragement.

En ce qui concerne les accidents proprement dits, individuels ou collectifs, il est certain qu'ils sont évitables et que, de plus en plus, ils pourront être évités. Lorsqu'on apprend un accident de chemin de fer, un incendie d'usine ou une explosion de mine, on peut être assuré qu'il y a pour quelques-uns à faire leur *mea culpa*. Les responsabilités peuvent être trop vagues, trop lointaines pour prendre un caractère pénal et donner lieu à des accusations, mais elles n'en existent pas moins, sous une forme ou sous une autre.

En revanche, une éruption volcanique, une tempête marine, un violent tremblement de terre, un cyclone dévastateur, ce sont là, dira-t-on, des facteurs météorologiques contre lesquels on ne peut rien. Ce n'est pourtant pas absolument exact. En effet, il semble bien qu'on puisse espérer obtenir une prévision assez hâtive, et dès lors les cataclysmes doivent être singulièrement atténués. Prévenu de la marche d'un cyclone, le navire peut l'éviter; averti de l'imminence d'une tempête violente, il peut reculer son départ ou se réfugier dans des ports dont l'abri se peut multiplier encore. Si les appareils sismiques avaient pu révéler la menace d'un tremblement de terre, il y aurait eu moins de victimes à San Francisco où la population aurait pu s'éloigner des habitations et édifices; et si les fumérolles avaient permis de prévoir l'intensité de l'éruption du Vésuve, les paysans de ces régions n'auraient pas été surpris par les courants de laves ou les pluies de cendres. Les précautions prises, lorsque l'on est averti, n'évitent peut-être pas tout dan-

ger ni toute ruine, mais en diminuent considérablement l'étendue. Or, ces prévisions, les progrès de la météorologie et de la physique du globe permettent de penser qu'on arrivera bientôt à les instituer sur une large échelle.

Mais il y a plus et l'on peut espérer de la science même des moyens directs d'action : on a reconnu déjà que quelques filets d'huile arrêtaient complètement le mouvement des vagues les plus violentes ; des essais tentés récemment, il semble bien résulter que par des tirs bien conduits on peut éviter la grêle, et les études sur l'électricité atmosphérique montrent que l'on pourrait faire condenser les brouillards.

Enfin de forts ébranlements, tels qu'en produisent de violentes explosions, peuvent faire crever des trombes et arrêter leur mouvement de propagation giratoire.

Il reste les coups de vent subits et surtout les éruptions volcaniques et les tremblements de terre contre lesquels nous n'avons encore aucune méthode permettant d'espérer obtenir un jour une action sur eux. Mais, qui sait, lorsque l'on connaîtra les causes de ces perturbations aériennes ou terrestres, peut-être trouvera-t-on quelque moyen efficace. Cela n'a théoriquement rien d'absurde ; il y a souvent loin de la théorie à la pratique, étant donné la petitesse de l'homme par rapport au globe terrestre. Mais l'homme est arrivé à asservir une puissance telle que l'électricité dont les effets sont souvent terribles ; il a su avec le paratonnerre se prémunir de la foudre et il peut foudroyer ce qu'il veut. On n'est donc pas en droit d'affirmer qu'il restera toujours impuissant devant les plus effroyables cataclysmes. Et l'on peut se reposer ainsi, pour l'avenir, dans un optimisme confiant... pour le sort de nos arrière-petits-neveux.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, le Tribunal Supérieur de la Principauté a déclaré la demoiselle **Berthe Grünhut**, couturière à Monte Carlo, en état de faillite, dont l'ouverture a été provisoirement fixée audit jour.

M. Maurel, juge du siège, a été nommé commissaire de ladite faillite, et M. Cioco, syndic provisoire.

Pour extrait conforme.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 1906.

Le Greffier en chef,  
RAYBAUDI.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, le Tribunal Supérieur de la Principauté a déclaré le sieur **Louis Brieuille**, cafetier à Monaco, en état de faillite, dont l'ouverture a été provisoirement fixée audit jour.

M. Picot-Labeaume, juge du siège, a été nommé commissaire de ladite faillite, et M. Raybaudi, syndic provisoire.

Pour extrait conforme.

Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 1906.

Pour le Greffier en chef,  
A. Cioco, c. g.

SOCIÉTÉ ANONYME DU GRAND HOTEL DE LONDRES  
A MONTE CARLO

CONVOCAZIONE

Messieurs les Actionnaires de la Société du **Grand Hôtel de Londres**, à Monte Carlo, sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire pour le **16 Mai 1906**, à 3 heures de relevé, au Siège social à Monte Carlo, Hôtel de Londres.

ORDRE DU JOUR :

Nomination d'un Administrateur en remplacement de M. Jean Kaiser, décédé ;

Fixation des attributions du Directeur à nommer en remplacement de M. Kaiser ;  
Nomination d'un nouveau Directeur.

Nul ne peut être admis à l'Assemblée s'il n'est porteur de dix actions qui devront être déposées au Siège social au moins trois jours francs avant l'Assemblée. Un Administrateur les recevra au Siège social, les mercredi 9 avril, jeudi 10 et vendredi 11 avril, de 3 à 4 heures du soir.

Le Président,  
Abbé Ange GIAUME.

SOCIÉTÉ ANONYME des HALLES et MARCHÉS  
DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Halles et Marchés de la Principauté de Monaco sont convoqués en Assemblée générale ordinaire pour le **Vendredi 18 Mai 1906**, à 10 heures du matin, au Siège social.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du Conseil d'Administration ;  
Rapport des Commissaires ;  
Examen des comptes de l'exercice 1905-1906 ;  
Approbation s'il y a lieu et décharge à qui de droit ;  
Fixation du dividende ;  
Nomination d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur sortant ;  
Nomination des Commissaires et fixation de leur rétribution.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :  
rue Grimaldi, 25, Condamine, et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

FABRIQUE D'EAUX GAZEUSES  
DÉPÔT D'EAUX MINÉRALES, VINS ET BIÈRES

Maison **Colly-Joffredy**

(ENTREPOT MONÉGASQUE)  
DE BOISSONS HYGIÉNIQUES)  
3 et 21, Boulevard de l'Ouest — TÉLÉPHONE : 1.41

ON LIVRE A DOMICILE

Le Prix-courant est adressé sur demande.

PARFUMERIE  
DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)  
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.  
Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare  
MONACO-CONDAMINE

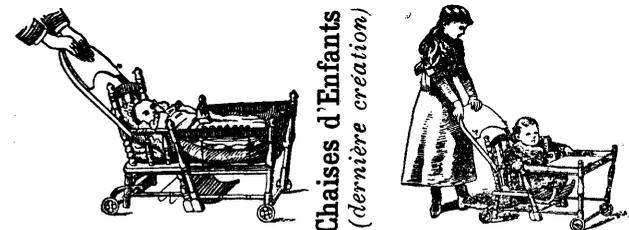
Nettoyage à Sec parfait. <sup>USINE</sup> A VAPEUR  
Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.



A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa PAOLA,  
25, Boulevard du Nord, MONTE CARLO

AMEUBLEMENTS & TENTURES  
Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles  
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.  
Prix modérés.

Messieurs les Voyageurs peuvent se procurer dans les gares et les librairies les Recueils suivants, publications officielles des chemins de fer, paraissant depuis quarante-cinq ans, avec le concours des Compagnies :

L'Indicateur-Chaix (paraissant toutes les semaines) avec cartes.....	Fr. » 75
Livret-Chaix continental (mensuel) :	
1 <sup>er</sup> vol., réseaux français, avec huit cartes.....	1 50
2 <sup>e</sup> vol., services étrangers, avec carte coloriée.....	2 »
Livret-Chaix spécial de chaque réseau (mensuel) avec carte.....	» 40
Livret-Chaix de Voyages circulaires de chaque réseau avec cartes, plans et gravures.....	» 30
Livret de l'Algérie et de la Tunisie (mensuel) avec carte coloriée.....	» 50
Livret spécial des environs de Paris (mensuel) avec sept cartes.....	» 25
Livret de la banlieue avec carte... { Ouest.....	» 10
Est.....	» 10
Livret des Rues de Paris (Omnibus, Tramways et Théâtres) avec plan de Paris et plans numérotés des Théâtres.....	2 »

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 22 au 29 Avril 1906.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Cannes	y. à vap. Calanthe, amér.	Davis	Sur lest.
Livourne	y. à vap. Grianaig, angl.	Bellengham	Id.
Gènes	y. à vap. Ibis, fr.	Contes	Id.
Id.	v. Prinzessin-Heinrich, all.	Wiehr	Passagers.
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Marseille	chal. Bourguignon, fr.	Reynier	Matériaux.
St-Tropez	b. Figaro, fr.	Dhonoraty	Vin.
Cannes	b. Indus, fr.	Tassis	Sable.
Id.	b. Conception, fr.	Logne	Id.
Id.	b. Fortune, fr.	Garel	Id.
Id.	b. Louise-Auguste, fr.	Gandillet	Id.
Id.	b. Ville-de-Monaco, fr.	Dantal	Id.
Id.	b. Virginie, fr.	Brun	Id.

DÉPARTS du 22 au 29 Avril

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Gibraltar	y. à vap. Grianaig, angl.	Bellengham	Sur lest.
Cannes	y. à vap. Ibis, fr.	Contes	Id.
Nice	v. Prinzessin-Heinrich, all.	Wiehr	Passagers.
Marseille	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Id.	chal. Marie-Alfred, fr.	Fabbri	Sur lest.
Nice	b. Figaro, fr.	Dhonoraty	Id.
Cannes	b. Indus, fr.	Tassis	Id.
Id.	b. Conception, fr.	Logne	Id.
Id.	b. Fortune, fr.	Garel	Id.
Id.	b. Louise-Auguste, fr.	Gandillet	Id.
Id.	b. Ville-de-Monaco, fr.	Dantal	Id.
Id.	b. Virginie, fr.	Brun	Id.